

## NOTE DE PRESENTATION

### COMPTE ADMINISTRATIF 2019

#### I – PRESENTATION GLOBALE

Les recettes et dépenses d'une commune sont prévues et autorisées par un budget approuvé par le conseil municipal.

L'exécution de ce budget donne lieu l'année suivante à la présentation d'un compte administratif qui est lui aussi soumis à l'approbation des élus municipaux.

Le compte administratif traduit les réalisations menées par la collectivité dans le cadre de ses politiques publiques, tant en fonctionnement qu'en investissement. Il donne ainsi des indications sur sa santé financière et sa capacité à financer des investissements futurs.

Le compte administratif 2019 fait apparaître un résultat brut excédentaire supérieur à celui de l'exercice précédent qui était de 910 010,70 € en fonctionnement et 137 546,94 € en investissement.

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	5 301 324,29 €
Recettes	5 608 596,37 €
Excédent 2018 reporté	566 441,08 €
Résultat brut 2019	+ 873 713,16 €

INVESTISSEMENT	
Dépenses	1 314 396,26 €
Recettes	1 601 060,33 €
Excédent 2018 reporté	-137 546,94 €
Résultat brut 2019	149 117,13 €

#### 2 – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 5 301 324,29 €

Les dépenses de fonctionnement sont en augmentation de 448 512 € soit 8,46 % par rapport à 2018 :

- en raison de l'augmentation des charges de personnel et notamment en raison :
  - des évolutions de carrières,
  - de l'accroissement du nombre d'agents consécutif à la hausse du nombre de places en crèche,
- de l'application des directives de la DGFIP qui modifie les règles d'imputabilité des dépenses de l'investissement vers le fonctionnement,
- des coûts d'exploitation des bâtiments plus spécifiquement les dépenses énergétiques.

**2.1** – Les charges à caractère général (1,246 M €) sont en diminution de 48 523 € par rapport à l'exercice précédent. Elles sont en diminution constante depuis 2017, exercice au cours duquel elles se sont élevées à 1,358 M €. Elles représentent 23,51 % des dépenses de fonctionnement.

**2.2** – Les charges de personnel (2,976 M €) représentent 56,15 % des dépenses de fonctionnement. Cette part est toutefois en diminution par rapport à l'année précédente (elles représentaient 58,84 % des dépenses de fonctionnement en 2018). La diminution de la part de ces dépenses est due à une gestion des recrutements d'animateurs péri et extra-scolaires au plus près des quotas d'encadrement règlementaires.

**2.3.** – Les autres charges de gestion courante (0,329 M €) sont en augmentation et représentent 6,20 % des dépenses de fonctionnement. Elles enregistrent notamment les cotisations de la commune aux organismes de regroupement et autres contributions obligatoires, les indemnités et cotisations des élus, les subventions attribuées aux associations, la dotation au CCAS ainsi que la participation de la commune versée aux communes voisines scolarisant sur leur territoire, des élèves résidant à Roquefort-la Bédoule.

**2.4** – Les charges financières (0,036 M €) représentent 0,67 % des dépenses de fonctionnement. Elles sont en diminution par rapport à 2018 (0,93 % des DF). Deux emprunts ont pris fin en 2019 (l'un de 330 000 € en février et le second, de 85 000 € en juillet).

**2.5** – Les charges exceptionnelles (0,003 M €) figurent pour 0,06 % des dépenses de fonctionnement. Elles sont en augmentation par rapport à 2018 (0,100 % des DF). Il s'agit essentiellement de régularisations de titres sur l'exercice antérieur.

**2.6** – La dotation aux amortissements pour 0,199 M € figurant au titre des opérations d'ordre de transfert entre sections représentent 3,75 % des dépenses de fonctionnement.

**2.7** – Les opérations d'ordre de transfert entre sections s'élèvent à 0,426 M € (8,03 % des DF), elles retracent les écritures comptables de cession réalisées sur l'exercice 2019.

**2.8** - Le prélèvement au titre de l'article 55 de la Loi SRU, le reversement de péréquation ainsi que le prélèvement de la part départementale de la taxe de séjour perçue par la commune pour 0,085 M € figurant au chapitre 014 représente 1,60 % des dépenses de fonctionnement.

**2.9** La dotation aux amortissements et provisions représente 0,002 M € soit 0,03 % des dépenses de fonctionnement retrace la provision inscrite au budget 2019 pour risques et charges liés à un contentieux en cours.

### **3 – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT (hors report antérieur) : 5 608 596,37 €**

Les recettes de fonctionnement sont en augmentation de 588 880 € soit 10,5 % par rapport à 2018.

**3.1** – Les produits des services (0,283 M €) représentent 5,05 % des recettes de fonctionnement. Ce résultat est en légère hausse par rapport à celui de 2018 (0,269 M €) en raison de l'augmentation des effectifs.

**3.2** – Le produit des impôts et taxes (3,439 M €) représente 61,32 % des recettes.

**3.3.** – Les dotations et participations (1,271 M €) constituent 22,67 % des recettes (1,103 M € soit 21,97 % des RF en 2018). Elles sont en augmentation en raison d'une augmentation des participations de la CAF pour les services péri et extra-scolaires.

**3.4** – Les autres produits de gestion courante (0,60 M €) soit 1,69 % des recettes sont constitués de divers produits tels les remboursements de l'assurance suite à des sinistres, l'encaissement des avoirs sur factures, les revenus des immeubles...

**3.5** – Le remboursement des traitements des agents titulaires en arrêt de travail (0,82 M €) en diminution par rapport à 2018 constitue 1,46 % des recettes.

**3.6** – Les opérations d'ordre de transfert entre sections (0,005 M €) représentent 0,1 % retracent l'amortissement des subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables.

**3.7** – Les produits exceptionnels (0,426 M €) représentent 7,60 %. Il s'agit du produit des cessions de terrains par la commune au titre de l'exercice 2019.

**3.8** – Les produits financiers (0,02 M €) représentent 0,04 % des RF. Il s'agit du remboursement, par la Métropole Aix Marseille Provence, des intérêts d'emprunt relatifs aux compétences transférées (Défense Extérieure Contre l'Incendie et parcs et aires de stationnement).

**3.9** – Les reprises sur provisions pour risques et charges exceptionnels représentent 0,036 M € soit 0,07 % des recettes. Elles retracent l'abandon d'une provision constituée dans le cadre d'un contentieux arrivé à son terme.

**3.10** - L'excédent de clôture 2018 est repris pour un montant de 566 441,08 €.

#### **4 – LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT : I 314 396,26 €**

**4.1** – Le remboursement du capital des emprunts représente 0,178 M € (13,57 % des dépenses d'investissement).

**4.2** – Les mandats émis pour les différents programmes de travaux en cours ou achevés sont inscrits pour un montant de 1,033 M € (78,61 % des dépenses).

**4.3** - L'amortissement de la subvention de l'Etat pour le matériel informatique de l'école élémentaire et les équipements de vidéo-protection représente 0,42 % des dépenses.

**4.4** - Les opérations patrimoniales (0,97 M €) représentent 7,40 % des DI. Il s'agit du transfert de l'actif du patrimoine transmis à la Métropole Aix Marseille Provence au titre des compétences DECI et parcs et aires de stationnement.

#### **5 – LES RECETTES D'INVESTISSEMENT : I 601 060,33 €**

**5.1** – L'affectation de 0,344 M € provenant du résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 2018 a été inscrite conformément à la décision du Conseil Municipal lors du vote du budget 2019 (21,46 % des recettes).

**5.2** – Les subventions d'investissement sont comptabilisées pour un montant de 0,344 M € (21,51% des recettes).

**5.3** – L'amortissement des immobilisations est comptabilisé pour 0,199 M € (12,41 %).

**5.4** – Les opérations d'ordre de transferts entre sections (0,426 M €) retracent les cessions de terrains réalisées sur l'exercice 2019 soit 26,61 %.

**5.5** – Le F.C.T.V.A. est inscrit pour un montant de 0,177 M € (11,04 % des recettes).

**5.6** – Enfin, les avances et acomptes versés dans le cadre du marché de travaux du dojo, qui sont des opérations d'ordre, neutralisées en dépenses d'investissement, représentent 0,30 % des RI.

**5.7** - Les opérations patrimoniales (0,97 M €) représentent 6,07 % des RI. Il s'agit du transfert de l'actif du patrimoine transmis à la Métropole Aix Marseille Provence au titre des compétences DECI et parcs et aires de stationnement.

**5.8** - Les autres immobilisations financières (0,09 M €) représentent 0,60 % des RI. Il s'agit du remboursement, par la Métropole Aix Marseille Provence, du capital des emprunts relatifs aux compétences transférées (Défense Extérieure Contre l'Incendie et parcs et aires de stationnement).

## 6 – RESTES A REALISER

Conformément à l'instruction budgétaire, l'excédent de fonctionnement sert prioritairement à couvrir le déficit de la section d'investissement (après correction des restes à réaliser).

### RESTES A REALISER

Art.	Serv.	Libellé	Dépenses	Recettes
1313	ST	Subvention CD13 – Acquisition véhicule		7 273,00 €
1323	ADM	Subvention CD13 – Huisseries Hôtel de ville		60 000,00 €
1323	ADM	Subvention CD13 – Bureaux service urbanisme		59 500,00 €
1323	CR	Subvention CD13 – Aire de jeux enfants 2-6 ans		34 364,00 €
1323	BC	Subvention CD13 – Toiture Centre Malraux		24 355,89
1323	CML	Subvention CD13 – Travaux sécurisation CML		20 832,00 €
1323	CR	Subvention CD13 – Travaux extension crèche		38 087,00 €
1323	SP	Subvention CD13 – Création dojo		277 248,00 €
1323	CR	Subvention CAF – Travaux extension crèche		88 860,00 €
2041512	AMU	Subvention d'équipement Métropole – Bd Zola	20 000,00 €	
2041512	AMU	Subvention d'éqpmnt Métropole Av Michelangeli	35 000,00 €	
204112	EP	Rbsmt acompte subvention Etat école primaire	19 702,00 €	
20422	AMU	Subvention équipement opération façades	19 000,00 €	
2051	ADM/ST	Acquisition logiciels	11 348,80 €	
2113	RES DIV	Passage fibre pour bâtiments communaux	30 000,00 €	
2128	ADJ	Aménagement aire de fitness et aire de jeux	31 365,00 €	
2128	ENV	Aménagement de terrains	10 000,00 €	
2135	EP	Remplacement chaudière école élémentaire	31 085,52 €	
2135	HAS	Remplacement alarme local tennis	1 484,48 €	
2135	BC	Aménagement des constructions	42 000,00 €	
2182	ST	Acquisition d'un véhicule	28 000,00 €	
2183	ADM	Acquisition matériel informatique	2 500,00 €	
2184	BC	Mobilier bâtiments communaux	10 000,00 €	
Art.	Serv.	Libellé	Dépenses	Recettes
2188	AMU	Remplacement pièces bornes arrêts minutes	1 716,00 €	
2188	ADM	Fourniture et pose de stores hôtel de ville	1 310,90 €	

2188	BC	Remplacement électro-ménager	24 000,00 €	
2313	EM	Travaux sur régulation de chauffage école mat.	2 280,00 €	
2313	ADM	Diagnostic de structure hôtel de ville	5 880,00 €	
2313	BC	Grosses réparations de toitures divers bâtiments	6 627,00	
2313	BC	Travaux sur bâtiments communaux	100 000,00 €	
2315	RESDIV	Travaux sur compteurs bât. communaux	4 418,00	
2315	RESDIV	Tvx terrassement branchement assainissement	6 600,00 €	
2315	ECP	Tvx neufs et remplacements éclairage public	46 792,00 €	
<b>Sous-total</b>			<b>767 515,68 €</b>	<b>610 519,89 €</b>
<b>Solde des restes à réaliser</b>			<b>119 410,19 €</b>	

## 7 – RESULTATS DE L'EXERCICE

- Résultat brut de la section de fonctionnement ..... + 873 713,16 €
- Résultat brut de la section d'investissement ..... + 149 117,13 €
- Résultat global brut ..... + 1 022 830,29 €
- Solde des restes à réaliser ..... + 119 410,19 €
- Résultat net 2019 ..... + 1 142 240,48 €